

ACTION URGENTE

CHINE. UN MILITANT TIBÉTAIN A ÉTÉ CONDAMNÉ À CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT

Tashi Wangchuk, prisonnier d'opinion, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « incitation au séparatisme » le 22 mai 2018. Ce défenseur des droits humains a passé près de deux ans en détention sans pouvoir voir sa famille avant que son affaire ne soit jugée.

Tashi Wangchuk a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « incitation au séparatisme » par la préfecture autonome tibétaine de Yushu (province du Qinghai, nord-ouest de la Chine) le 22 mai 2018. Les principaux éléments à charge utilisés pour rendre ce verdict se fondent sur un court-métrage documentaire produit par le *New York Times* en 2015, qui raconte la campagne de Tashi Wangchuk pour que la langue tibétaine soit enseignée à l'école.

Tashi Wangchuk a déjà indiqué son intention de faire appel de ce jugement. On ne dispose actuellement pas de plus d'informations sur son appel, mais il devrait rester dans le centre de détention tout au long de la procédure. Il n'a pas pu voir sa famille depuis son placement en détention en janvier 2016.

Avant son arrestation, Tashi Wangchuk s'était dit préoccupé par le fait que nombre d'enfants tibétains sont incapables d'utiliser couramment leur langue maternelle, ce qui contribue à l'extinction progressive de la culture tibétaine. Le documentaire raconte son voyage à Pékin, où il a tenté d'obtenir l'aide d'avocats pour engager des poursuites contre les autorités locales en raison de l'absence de cours en langue tibétaine dans les écoles situées dans les régions à population tibétaine.

Tashi Wangchuk est un défenseur des droits humains et un prisonnier d'opinion qui a utilisé les médias et le système judiciaire chinois pour lutter pour la préservation de la langue, de la culture et de l'identité tibétaines. Puisque le tribunal a rendu son premier verdict, le rôle du parquet dans l'engagement des poursuites, la supervision des procès pénaux et la condamnation prononcée par le tribunal a pris fin. Une action urgente n'est donc plus nécessaire pour cette affaire. Amnesty International continuera cependant de demander la libération immédiate et dans condition de Tashi Wangchuk.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 79/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/5901/2017/fr/>

Nom : Tashi Wangchuk

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 79/16, ASA 17/8491/2018, 30 mai 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



